

PRAIRIES FLEURIES

Organisé localement par l'ADASEA du Gers



N°1 - FEVRIER 2015 - GRATUIT



Zoom sur une prairie fleurie gersoise



Remise des prix, le 31 Août 2014 au salon Gascogn'Agri à Masseube



Prairie candidate à la Catégorie « prairie humide »

Sommaire

Retour sur l'édition 2014 page 2

Les candidats 2014 page 3

Gascogn'Agri
Zoom sur le gagnant page 4

Avec le soutien de :



Editorial

Deuxième édition du concours général agricole des prairies fleuries sur le territoire gersois : l'action se poursuit en 2015 !

L'année dernière ce sont 12 agriculteurs qui ont participé à la première édition de ce concours qui montre bien que préservation de la biodiversité et valeur agronomique des prairies vont de pair.

Ce concours est une action concrète de la démarche « produisons autrement », lancée fin 2012 par le Ministre de l'Agriculture, qui définit le projet national d'agro-écologie.

Ce concours est également là pour valoriser une agriculture intégrée à son territoire, valoriser l'élevage gersois et engager des dynamiques avec les apiculteurs.

Pour 2015, nous avons choisi le territoire de l'Armagnac, territoire que je connais très bien car j'y suis moi-même agriculteur. Je ne doute pas que de nombreux candidats participeront à cette nouvelle édition.



Marc DIDIER
Président de l'ADASEA 32

Le mot du président du jury - Edition 2014 en Astarac -

J'ai apprécié l'approche agro-écologique des agriculteurs candidats. Ils utilisent des prairies naturelles de bonne qualité fourragère pour leur troupeau. Ces prairies aussi ont une richesse floristique remarquable.

Il est important de rappeler que ces prairies naturelles pallient aux ravages des aléas climatiques et assurent la beauté des paysages gersois. Cet exemple montre que cette valorisation économique a une action fondamentale pour préserver la qualité de notre environnement.



Damien LATAPIE
Secrétaire général des JA 32

Réalisation, rédaction :
Emilie PORTE, ADASEA 32

Mise en page et PAO
ADASEA 32 en s'inspirant du travail de Nadège Jiguet (Atelier Confiture Maison) pour les PNR et les PN

Retour sur l'édition 2014 « Coteaux et vallées de l'Astarac »

Un Jury d'experts



M. LATAPIE, président du jury,
éleveur en agriculture
biologique
(Jeunes Agriculteurs)
M. LASCURETTES,
botaniste (Association
Botanique Gersoise)
M. DUPRAT,
conseiller fourrage
(Etablissement Départemental de l'Elevage)
**M. FORASTE et Mme
GIL**, apiculteur
(Ruchers de l'Armagnac)

Trois animatrices de l'ADASEA 32

Claire LEMOUZY, Thanh-Chi NGUYEN et Emilie PORTE



Gascogn'Agri - La remise des prix



Remise de
l'atlas des Orchidées du Gers
réalisé par l'ABG
Yves BARBASTE, directeur
de l'ADASEA du Gers



Céramiques en faïence brune :
Créations originales de
l'atelier Figulus à l'Isle-Jourdain



Des articles et des interviews pour sensibiliser
le grand public à l'importance de ces prairies
et faire connaître le concours

Les candidats et les gagnants de l'édition 2014

11 candidats : 6 ont concouru pour la catégorie « prairie humide » et 5 pour la catégorie « prairie sèche ».

Ils sont tous éleveurs de bovins allaitants. Ils ont entre 15 et 170 mères avec des tailles d'exploitation et une part destinée à l'élevage plus ou moins grande. En moyenne, les prairies du concours sont fauchées puis pacagées entre 7 et 8 mois de l'année. La plupart sont situées dans les territoires qui font l'objet d'une animation Natura 2000 ou Cellule d'Assistance Technique aux Zones humides, où elles bénéficient de Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt).

Catégorie « prairie sèche »



M. LUSSAN, MONTESQUIOU. Le prix de la prairie sèche ayant le meilleur équilibre agro-écologique lui a été décerné. Son exploitation d'élevage bovin extensif sait tirer le meilleur parti des prairies et pelouses classées Natura 2000, tout en assurant la pérennité de leur richesse floristique.



M. SOLANS, ARMOUS-ET-CAU. Un prix « accessit » lui a été décerné pour l'équilibre remarquable de sa prairie.



M. CABESTANY, BARRAN. Le Jury a apprécié la capacité de production de sa prairie, sa souplesse d'exploitation et l'ingéniosité de son système. Un prix « accessit » lui a été remis.



M. VALENTIN, SAINT-ARAILLES.

« J'ai été étonné lors de la visite sur site, notamment de l'importante diversité de plantes. Je ne regrette pas d'avoir participé, c'était une bonne expérience. Je suis prêt à recommencer l'an prochain.



M. BAJON, MONTIÈS. « Je n'ai pas fait le concours pour gagner mais surtout pour apprendre. Je me suis retrouvé face à des gens qualifiés qui savaient de quoi ils parlaient. J'ai beaucoup appris surtout sur la flore. J'ai vu qu'il n'y avait pas les mêmes fleurs dans une prairie fauchée ou pacagée. »

Catégorie « prairie humide »



M. ROUMEGUERE, GIMONT. Le prix de la prairie humide ayant le meilleur équilibre agro-écologique lui a été décerné. Il est également le candidat gersois au concours général agricole national.



M. DANFLOUS, SARAMON. Le Jury a voulu primer sa prairie pour sa valeur fourragère en lui décernant un « accessit ».



Jacinthe Romaine



M. CARSLADE, MONBLANC.



M. ARTIGAU, MONTAUX-LES-CRENEAUX.



M. LAFFORGUE, GAUJAN.



M. POURCET, SEMEZIES-CACHAN.



Orchis à fleurs lâches



Prairie candidate à la catégorie « prairie humide »



C'est à 17h30, le 30 Août 2014, qu'a eu lieu la cérémonie de remise des prix du concours général agricole des prairies fleuries du Gers, animée par Yves BARBASTE, directeur de l'ADASEA. Elle s'est déroulée dans le cadre du salon agricole gersois Gascogn'Agri, organisé par les Jeunes Agriculteurs à Masseube.

Philippe MARTIN (ancien ministre de l'écologie - Président du Conseil Général du Gers), M. GENDRE (élu et président de la commission agricole au CG32), Mme CASALE (élue au CG32 pour le canton de St-Blancard) et Mme THORIGNAC (Crédit Agricole) étaient présents ainsi que le jury du concours.

Un pot a ensuite été proposé à l'ensemble des participants par l'équipe de l'ADASEA.

Zoom sur le gagnant : Jean-Paul ROUMEGUERE

Exploitation de polyculture élevage sur 52ha : 18 blondes d'Aquitaine sur 30 ha de prairies.

La succession fauche de fin de printemps et pâturage d'été permet d'optimiser la **diversité floristique de la parcelle** et la ressource fourragère, tout en évitant de dégrader ce milieu particulièrement humide au printemps et à l'automne. L'éleveur a raisonné sa gestion pastorale en prenant en compte les spécificités de ses différentes parcelles, leur sensibilité et leur production en fonction des saisons, assurant une **rotation du troupeau entre les prairies** plus précoces et sèches des coteaux voisins et ces prairies inondables.

Le maintien d'une flore naturelle et d'infrastructures agro-écologiques variées (haies, gros arbres isolés, fossés), associé au caractère humide et à l'absence de traitements phytosanitaires, favorise **l'expression d'une biodiversité** très élevée, spécifique et diversifiée :

- espèces végétales patrimoniales (notamment la Jacinthe romaine, espèce protégée au niveau national) et typiques de zones humides, devenues rares dans la région,
- cortège d'amphibiens qui se reproduisent sur place,
- cortège d'insectes et d'araignées variés et originaux dont certains inféodés à ces prairies inondables,
- diversité d'oiseaux et de chiroptères qui apprécient particulièrement la complémentarité pâturage / bocage / rivière.

Cette prairie naturelle inondable, avec son réseau de petits fossés, assure des fonctions essentielles pour la **gestion de l'eau** : épandage des crues, mais aussi filtre et épuration des eaux vis-à-vis des écoulements du bassin versant cultivé, soutien d'étiage (l'eau stockée au printemps est progressivement relarguée à la nappe en été), et protection naturelle de la rivière.

Jean-Paul Roumeguère a fait le choix de conserver les prairies inondables au lieu de drainer et mettre en culture "ces bonnes terres de Vallée", malgré les contraintes d'inondation et d'entretien, en les optimisant dans son **système d'élevage**. Par son choix, il rend ainsi à la collectivité des services écologiques et fonctionnels essentiels vis-à-vis de la gestion de l'eau.

L'exploitation de polyculture élevage de M. Roumeguère est représentative d'une agriculture adaptée à la morphologie des sols, au climat contraint et capricieux de la Gascogne.

Jean-Paul Roumeguère est adhérent à la **Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers** depuis 3 ans et bénéficie du programme d'actions pour la préservation des prairies en bord de cours d'eau mis en œuvre par le syndicat de rivière de la Gimone et l'ADASEA du Gers.



« Je suis reconnaissant du travail de l'ADASEA, c'est grâce à eux que les prairies de la Gimone ont été reconnues.

« Quand on voit tout le travail que l'ADASEA fait pour préserver les prairies et les difficultés qu'elle rencontre, j'ai trouvé normal de soutenir leur engagement en participant à ce concours. »